



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 27 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 20 juin 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Jean GUILLO, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY.

Absentes excusées représentées : Lydia GUEHENNEUX pouvoir à Laëtitia DANO, Emmanuelle TENIER pouvoir à Jean-Michel LETELLIER

Absent : Wilfried POTEL

Nombre de conseillers en exercice : 18 **Présents** : 15 **Votants** : 17

Secrétaire de séance : Cédric JOSSO

Le procès-verbal de la réunion des 8 et 9 juin 2023 sont adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour de la séance :

1. Groupe scolaire :
 - a. Souscription d'un prêt court terme
 - b. Avenant lot n°2
2. Réfection des vannes du lac
3. Aménagement du lac : résultat de la consultation
4. Morbihan Energies : contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public
5. Informations et questions diverses

1. Groupe scolaire

a. Souscription d'un prêt court terme

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt de 900 000 € a été contracté pour financer la construction du groupe scolaire.

Ce prêt a été débloqué en totalité (3 versements de 300 000 €).

Afin de pallier au décalage des versements de la FCTVA et des subventions, il est proposé de contracter un prêt relais de 600 000 € pour une durée d'un an.

Deux propositions ont été reçues :

- Crédit Agricole : taux variable de 4,06 %
- Crédit Mutuel de Bretagne : Taux variable de 4,76 %

Monsieur le Maire suggère d'attendre la proposition de la Banque Postale avant de statuer.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la souscription d'un financement complémentaire (prêt relais) et autorise Monsieur le Maire à retenir la meilleure offre bancaire.

b. Avenant lot n°2

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 du lot n°2 – gros œuvre, portant sur la création d'un mur de fermeture sous accès maternelle – primaire et sur la moins-value pour la suppression d'une trappe d'accès au vide sanitaire

- . Montant HT initial : 498 000,00 €
- . Avenant n°1 : 3 457,38 €
- . Nouveau montant HT : 501 457,38 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet avenant d'un montant de 3 457,28 € HT.

2. Réfection des vannes du lac

Jean-Michel LETELLIER, adjoint, informe que l'entreprise LE DU, après être intervenue sur site pour des prises de côtes, a mis en évidence certains éléments ayant une incidence sur la réalisation des travaux et en conséquence sur le devis initial :

- Les vannes ont une hauteur différente de celle indiquée sur les plans fournis
- L'état des glissières ne permet pas une simple remise en peinture

De ce fait, des travaux supplémentaires sont nécessaires et sont estimés à 11 715 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.

3. Aménagement du lac : résultat de la consultation

Les travaux d'aménagement du lac (curage, aménagement de roselières et protections de berges) ont fait l'objet d'une mise en concurrence en procédure adaptée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 juin et a étudié les 4 plis reçus.

Après vérification et examen des plis par le cabinet Hydro Concept, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise BARAZER TP d'un montant de 94 258,25 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise BARAZER TP.

Monsieur le Maire donne le coût total des travaux prévus au lac :

Réfection des vannes		
- PAULIC TP	27 695,49 € HT	33 234,59 € TTC
- LE DU Hydro	53 881,00 € HT	64 657,20 € TTC
- LE DU Hydro (avenant)	11 715,00 € HT	14 058,00 € TTC
Curage et aménagement		
- BARAZER TP	94 258,25 € HT	113 109,90 € TTC
TOTAL	187 549,74 € HT	225 059,69 € TTC

Jean-Michel LETELLIER précise que le service technique a réalisé une ouverture dans les vannes afin de faire baisser progressivement le niveau du lac et faciliter ainsi les travaux de curage.

4. Morbihan Energies : contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alertes « Ecowatt ».

Ce contrat de partenariat a pour objet de désigner Morbihan Energies pour éteindre ou abaisser l'éclairage public pour le compte de la commune, exclusivement pendant la durée d'une alerte rouge Ecowatt.

Ce service est fourni gratuitement par Morbihan Energies

Ce contrat prend effet à la date de signature par les 2 parties et prend fin le 31 décembre 2027.

Il convient par ailleurs de désigner un élu référent : M. David MICHARD assurera cette fonction.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ce contrat de partenariat.

5. Informations et questions diverses – Tour de table

Sophie CAILLERE

- Espace jeunes : un temps d'échange avec les adolescents est programmé le 4 juillet à 18h afin de connaître leurs attentes.

Cédric JOSSO

- Commission affaires scolaires :
 - Transport scolaire : il est constaté que depuis l'instauration de la gratuité du transport scolaire communal, la fréquentation de ce service est irrégulière. Afin d'y remédier et favoriser l'engagement régulier des familles utilisatrices, la commission propose de facturer ce service dès lors que l'enfant n'utilisera pas le transport scolaire au minimum 4 fois par semaine.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.
 - Impayés :
 - Activités périscolaires : 225 €
 - Garderie : 336,54 €
 - Restaurant scolaire : 4 370,90 €En cas d'impayés récurrents, la commission propose de maintenir l'inscription de l'enfant au restaurant scolaire mais il ne sera plus admis aux activités périscolaires et garderie.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Corine LAMOUR

- Les travaux de rénovation du bloc d'escalade sont repoussés en raison d'un retard de livraison des pièces.
Au vu du planning d'occupation de la salle, une intervention est espérée aux vacances de la Toussaint.
- Le forum des associations se tiendra le vendredi 8 septembre à la salle omnisports.
- Le revêtement protecteur pour le sol de la salle des sports a été réceptionné ce jour.
- Fête de la musique : la commune prendra en charge le repas (une boisson et une galette saucisse) offert aux participants.

David MICHARD

- Interpelle sur l'orage du 14 juin et notamment sur les coulées de boues provenant des champs de pommes de terre qui ont occasionnés de gros dégâts chez les riverains. Il suggère la création d'un talus.
 - Une rencontre est prévue avec les techniciens de Blavet Terres & eaux et l'exploitant agricole.

Jean GUILLO

- Invite à la collecte de sang du 4 juillet.

Sophie PETRO

- A assisté à la commission aménagement du territoire de Pontivy Communauté :
 - Échanges et débat sur le transport à la demande
 - Urbanisme : démarrage du GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme)

Karine BULEON

- S'interroge sur le dispositif argent de poche et l'absence de chantier prévu.
 - *Les chantiers proposés doivent être à l'initiative des jeunes et ce afin de pouvoir bénéficier du financement de la CAF.*

Jean-Michel LETELLIER

- Un mois après l'installation des écluses rue du Général de Gaulle, le bilan s'avère mitigé. Le test va toutefois se prolonger tout l'été et ce sujet sera débattu lors d'un prochain conseil. Les services du Département suggèrent l'aménagement de plateaux rue du Général de Gaulle et rue du lac.
- Présente le devis de l'entreprise Roquet relatif au remplacement de la pompe de bouclage eau chaude, remplacement des clapets anti-retour et du variateur de fréquence sur hottes et pose d'un compteur volumétrique pour eau chaude et de commutateurs sur les hottes. Ce devis d'un montant de 4 174,87 € HT est retenu.

Jean-Luc LE TARNEC

- Pontivy Communauté : la piscine de Réguiny a été au centre des débats du conseil communautaire du 20 juin. Les élus ont approuvé la rénovation énergétique (changement des menuiseries et planchers, remplacement de la chaudière fioul par une chaudière bois, réaménagement des espaces, remise en fonction de l'espace bien-être) et le lancement d'une étude du financement d'options nécessaire pour attirer davantage de public (toboggan pentaglass, zone de splash pad, élargissement des créneaux d'ouverture du bassin extérieur...)
- La maison située rue Anne de Bretagne, propriété de la commune, doit être vidée de son contenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2023.

Le secrétaire de séance
Cédric JOSSO



Le Maire
Jean-Luc LE TARNEC



Affiché le 26/09/2023